MONOGRAPHIE
DES
PAROISSES
DU DIOCÈSE DE VIVIERS

LABLACHÈRE

PAR
Le Vicomte L. de MONTRAVEL,
MEMBRE DES SOCIÉTÉS, ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,
LINNÉENNE DE LYON,
ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION DE FRANCE,
D'AGRICULTURE ET DES SCIENCES NATURELLES DE L'ARDÈCHE,
DES BELLES-LETTRES ET ARTS DE LA LOIRE,
D'ARCHÉOLOGIE DE LA DROME,
MEMBRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE, ETC.

VIVARAIS ANCIEN



PRIVAS
IMPRIMERIE CENTRALE DE L'ARDÈCHE
—
1899

Extrait de la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, illustrée.*

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

LABLACHÈRE

I

La Blachère ou Lablachère, Blacheria, est une vaste paroisse circonscrite par celles de Joyeuse, St-Alban, Chandolas, Maisonneuve, Assions, St-Genest, Faugères, Planzolles, St-André-la-Champ, dont le nom vient certainement du mot Blache, qui signifie un lieu boisé de chênes blancs.

En effet dans les temps anciens et même jusqu'à la Révolution, ce vaste territoire était en grande partie couvert de bois et nommé comme plusieurs autres forêts du Vivarais ; bois de Bauzon, sans doute parce que ces contrées avaient autrefois fait partie des domaines des Rois d'Arles.

Aux XI[e] siècle et suivants cette forêt fut possédée par les Châteauneuf-Randon et puis par les seigneurs de Joyeuse. Les prieurs des Chambons y avaient aussi quelques droits de paturages.

En 1250, le 4 des nones de décembre, Guigon de Châteauneuf passe dans l'Eglise de Tine un acte confirmant aux habitants de Joyeuse et de tout son mandement, dans lequel Lablachère est comprise, les libertés et coutumes jadis concédées, des droits de faire dépaître, cueillir des glands et du bois dans ladite forest pour leur nécessaire, à l'exception des étrangers, et le sg[r] s'engage à ne pas aliéner ce bois, etc. (Benedicto Grazelli, notaire dud. sgr.)

En 1260, le 2 des ides de mars, il fut convenu entre le sgr de Joyeuse et Dom Mathieu, abbé du monastère des Chambons, que les troupeaux de moutons de ce dernier pourront en montant ou en descendant user de ladite forest, comme il a été accoutumé de faire, pourvu qu'ils ne fassent pas un séjour de plus de trois jours en passant.

De nombreux actes confirment ces droits, rapportés dans les annales de Joyeuse.

Il en fut ainsi pendant une longue suite de siècles jusqu'au milieu du XVIII[e], époque à laquelle Lablachère eut à défendre sa forest contre les prétentions peu justifiées des habitants de Faugères, Payzac et St-Genest. Il s'en suivit de nombreux, longs et coûteux procès, commencés vers 1750 qui ne prirent fin qu'en 1813, par un arrêt de maintenue en possession en faveur de Lablachère. Mais la ruine de la forêt fut consommée le 14 mars 1821 par une ordonnance royale pour le partage du communal de Bauzon en 417 lots entre les habitants de la commune.

Par suite de ce partage les habitants de Joyeuse perdirent la jouissance qu'ils avaient eue pendant plusieurs siècles.

Les partageants s'empressèrent de détruire les chênes et de les remplacer par des châtaigniers, des mûriers et des vignes, ce qui fut cause momentanément de revenus supérieurs, puisque depuis mûriers et vignes ne rendent plus rien, et en outre de la disparition de plusieurs sources.

Nous verrons plus loin que Lablachère était tenue à contribuer à plusieurs charges de la baronnie et ville de Joyeuse.

Le nom de Lablachère est celui de la paroisse comprise en sa totalité, car aucun des nombreux villages qui la composent ne le porte.

Le chef-lieu ou se trouve l'Eglise, se nomme la Jaujon, placé presque au milieu de la paroisse au pied d'un petit mamelon sur lequel sont l'Eglise, le presbytère et le cimetière, dominant de tous les côtés la paroisse, et le beau panorama des environs.

Sur la place du village aujourd'hui petit bourg, se croisent quatre grandes routes : celle du lévant venant de Joyeuse, allant au couchant aux Vans, celle du midi allant à Alais et Nimes, celle du nord montant dans les montagnes, à Planzolles, St-Laurent-les-Bains et Langogne.

Ces quatre routes forment les quatre rues, presque à angles droits.

Cette paroisse était autrefois une des plus riches du Bas-Vivarais. La culture du mûrier était florissante, la nature du terrain granitique, l'exposition aérée, peu d'humidité, toutes

conditions favorables à la bonne qualité de la feuille du mûrier, à la prospérité du ver à soie et par conséquent à la qualité de celle-ci, qui faisait prime sur le marché comme la plus parfaite de toute la région.

La vigne y était aussi cultivée en grand et ses produits renommés étaient recherchés et exportés à dos de mulets dans les montagnes, vers Langogne et le Puy. La partie sud de la paroisse dans le terrain calcaire, dit *gras*, est en partie couverte de taillis de chênes, on y trouve plusieurs dolmens bien conservés. Ces deux principaux produits sont aujourd'hui réduits à peu de chose et là comme partout ailleurs, on regrette une prospérité qui ne reviendra sans doute jamais. Le commerce et l'industrie sont nuls.

Néanmoins depuis quelques années on a établi des foires qui prospèrent donnant lieu à d'importantes transactions. Un service postal et télégraphique et plusieurs voitures par jour pour la gare de Beaulieu, à douze kilomètres.

Pas de crainte d'inondations sur ce plateau, l'eau y est rare, on boit des eaux de citerne. C'est le point de partage des versants de la Baume et de Chassezac. Le petit ruisseau d'Auzon coulant de l'Ouest à l'Est, va se jetter dans la Baume à Joyeuse et un autre petit cours d'eau à sec une partie de l'année, coulant dans le sens contraire se déverse dans la petite rivière de Salyndre venant de St-Genest, qui va se perdre dans Chassezac sous les ruines de Castillon.

Lablachère est à deux kilomètres à l'Ouest de Joyeuse chef-lieu de canton et à quatorze de Largentière, sous-préfecture. Sa population est d'environ 1900 âmes.

Les principaux villages, sont Notre-Dame, le Prieuré, la Rodde, Drôme. Dans un quartier nommé Bouchart, près Notre-Dame on a trouvé un grand nombre de monnaies et de briques ou tuiles romaines ainsi qu'au quartier de la Veyrune non loin de là. Ce qui prouverait que ce village de Drôme (peut-être nom défiguré) fut une colonie romaine. Parmi ces monnaies nous en avons vu une en or grand module à l'effigie du prince noir. Edouard prince de Galles dit le prince noir, fils d'Edouard III, s'illustra comme guerrier, fit le Roi Jean prisonnier à Poitiers, vainquit Duguesclin en Espagne en 1367, et mourut en 1376. Il ne serait donc pas

impossible que ce prince fut venu en Vivarais ou que ses bandes qui vinrent jusqu'à Jaujac, ne fussent aussi venues à Joyeuse, mais l'histoire n'en fait pas mention, la monnaie peut y avoir été apportée de diverses manières.

II

Les sgrs de Lablachère furent de toute antiquité les mêmes que ceux de Joyeuse : les Bermond, les Châteauneuf et les Joyeuse.

Parmi les familles nobles de la paroisse, la plus ancienne est celle de la Saulmée (de Salmesia), depuis la Saumès.

Elle avait sa résidence au château de ce nom, sis tout près du village de la Jaujon, chef-lieu de la paroisse, mais il est certain que le château actuel n'est pas le même que le primitif. C'est une grande maison rectangulaire à toit à quatre pentes, deux étages, très grandes fenêtres à croisillons, belle maçonnerie en pierre de taille, cour, chapelle et jardin, mais rien que de l'eau de citerne.

Cette famille est encore peu connue. M. le marquis de la Saumès m'a dit posséder des papiers et parchemins la concernant, qu'il m'avait promis de me confier, mais n'habitant pas le pays, il n'y a plus pensé. Avis à ceux qui seront plus heureux.

Le 21 juillet 1367, donation de tous ses biens, fut faite par Catherine Chabassut de la ville de Joyeuse, veuve de Guillaume Fabri, remariée à noble Pons de la Saulmée, à son parent noble Pons de Malet.

Le 28 mai 1373 noble Durand de la Saulmée, signe comme témoin, l'hommage rendu à Louis, baron de Joyeuse, par noble Pierre de Malet, cosgr de Vernon. Acte passé à Joyeuse dans le château, reçu Hugues Aurebelle, notaire.

Il est probable que Jean ne laissa pas de postérité, car nous voyons que son héritage et celui de son père passèrent à noble Reymond Ferrand, d'après le testament de ce dernier du 18 août 1462, reçu Guillaume de Bona, archiprêtre de Sampzon, prieur de Sablières, et *notaire*, inséré dans les notes de Gazelli, notaire de Joyeuse.

Il veut qu'on accomplisse les volontés de *feu* noble Jean de la Saulmée, dont il est *biens tenant* et ordonne deux cents messes pour le repos de l'âme de sa fille noble Jane Ferrand, femme de noble Louis de Borne, son gendre, et laisse l'usufruit de ses biens à sa femme noble Ricardette de Salavas, faisant héritier universel noble Bertrand de Borne son petit-fils, fils desdits Louis et Jane.

Ledit Bertrand de Borne en son testament du 23 juillet 1526 se qualifie sgr de la Saulmès, paroisse de Lablachère, y habitant.

Il élit sa sépulture dans l'église de St-Julien de cette paroisse, dans la chapelle qu'il a fait construire sous le vocable de St-Jean-Baptiste, suivant les intentions de feu noble Jean de la Saulmée et dans la tombe où son père est inhumé. Il ordonne des prières pour nobles Bertrand, Pierre et Reymond Ferrand, Jean de la Saulmée, Jeanne Ferrand sa mère, etc.. Il fait son héritier noble Jacques de Borne, son neveu, fils de feu noble Pierre, frère du testateur, acte passé au château de la Saulmée, dans la chambre neuve.

Pierre de Borne devint donc sgr de la Saulmée, et successivement, son fils et son petit-fils.

Celui-ci, Charles de Borne, sgr de la Saulmée, y demeurant, eut de noble Catherine de la Baume de Casteljau, trois fils disparus de la maison paternelle, deshérités par leur père par suite de leur mauvaise conduite, et plusieurs filles dont la cadette Catherine seule se conduisit bien et fut mariée deux fois. D'abord à noble Annet de Rosilhes dont elle n'eut pas d'enfant et ensuite en 1587 à noble Gaspard de Chanaleilles, sgr du Pin en la paroisse de Fabras, qui devenu veuf et sans enfant de ladite Catherine, n'en fut pas moins son héritier.

Suivant les pactes du mariage il quitta le château du Pin et vint demeurer à la Saumès, où après son veuvage il se remaria le 22 novembre 1601 à Jane de Rosilhes, fille de feu Guillaume, sgr de Laurac et de Jane de Budos.

Il acheta la totalité de la terre de la Saumès à ses belles-sœurs le 1er mars 1595 et transmit le tout à ses enfants.

Leur postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours, demeurant l'été au château de la Saumès, et l'hiver dans leur hôtel de Joyeuse. Ayant abandonné le pays, ils vendirent le château à Me Charous-

set, et l'hôtel à la famille Pellier de laquelle il fut acquis par M. Mathon, curé de Joyeuse, qui l'a donné à la ville pour le transformer en hôpital.

M. Paul-Aimé-René de Chanaleilles, marquis de la Saumès, s'est marié à Orléans où il demeure.

En 1885 croyons nous, il a généreusement prêté son château de la Saumès pour l'école libre, ayant racheté cette terre de Me Charousset, aliénée par son père. La branche aînée des marquis de Chanaleilles, qui avait acquis au commencement de ce siècle, le château de Chambonas, paroisse de Chambonas, près les Vans, de la maison de la Garde, s'est éteinte en la personne de Sosthène de Chanaleilles qui n'a laissé de demoiselle de Crillon qu'une fille mariée au marquis de Marcieu.

Par son testament M. de Chanaleilles a laissé à son parent éloigné, le marquis de la Saumès, le château de Chambonas et en même temps le titre de marquis de Chanaleilles.

La famille de Vachier, sgrs de Lamolière et de Leyrolle, paroisse de Lablachère, est connue depuis noble Antoine de Vachier, 1er du nom, père d'Antoine, notaire, qui épousa en 1544 Catherine de Borne, fille de Jacques, sgr de la Saumès et de Marguerite de Rochessauve.

Ils contractèrent des alliances avec les la Garde de Chambonas, les Piolenc, les Reymond de Modène, les Rochier du Prat, les Chalendar, les Mialhet de Costaros, etc.

La dernière Marthe de Vachier, fille de Charles, sgr de Lamolière, épousa en premières noces, étant âgée de 29 ans, en 1767, Louis Côme de Malherbes, sgr de St-Aynan et de la Colongère, officier au régiment de Hainaud, d'Avranches en Normandie, étant en garnison à Largentière, fils de Charles et d'Elizabeth de Brecey de Fougerol.

2° En 1774 Joseph-François de Comte, maréchal de Camp, de Taurier, près de Largentière, dit le chevalier d'Aubusson, fils de Joseph Louis et de Catherine de Labaume. N'ayant pas d'enfant de ces deux mariages, elle testa en octobre 1822 étant alors âgée de 84 ans, en faveur d'Adolphe de Gigord, son arrière petit neveu et elle mourut en décembre de la même année.

Monsieur et Madame de Comte furent arrêtés pendant la

terreur, enfermés au Grand-Séminaire de Viviers et n'échappèrent à la mort, que par la chûte de Robespierre.

Un petit rameau des Reymond de Modène, sgrs d'Aubenas, connu sous le nom de sgrs de Regloton, le Bleynet et Pervéranges, vint s'établir à Lablachère, par le mariage de Scipion de Reymond de Modène en 1645 avec Hélix de Vachier, fille d'Henri et de Jeanne de Portanier.

Elle lui apporta en dot la Rodde et Lyrolle. Ce petit château situé au quartier de Saleymes, paroisse de Lablachère, prit alors le nom de Modène.

Il y avait alors une chapelle qui fut désaffectée plus tard.

Peu fortunés leurs enfants firent de pauvres mariages.

Louis François épousa Jeanne Chabaud, veuve d'Henri de Sorbières, du lieu de Bournet à Grospierre, celle-ci n'ayant pas eu d'enfant de ses deux mariages, testa en faveur de Catherine sa sœur, femme de Jean d'Alamel, qui s'établit alors à Bournet et en prit le nom.

Le fils aîné, Charles de Reymond, sgr de Regloton, fit un mariage plus en rapport avec sa condition en épousant en 1685 Françoise-Louise d'Yzarn, fille d'Henri, sgr de Montjeu et de Marguerite de Bellan.

Il fit de mauvaises affaires, se sépara de biens d'avec sa femme et laissa sept enfants qui vécurent pauvrement, ne laissant pas de postérité. Charles forcé de quitter le château de Modène, alla mourir à Joyeuse.

Une famille du nom de du Sargues et plus tard Dussargues, avait des prétentions à la noblesse bien que non justifiées. Elle s'attribuait un blason *d'azur à trois Sargues d'argent, marquées de raies de sable*. D'après Cuvier les Sargues sont des poissons plats voisins du genre Dorade.

On trouve Etienne du Sargues qualifié : *Dominus Stephanus de Sargis miles*, qui épousa le 3 des ides de novembre 1395 Agnès de la Saulmée, fille de Pierre, sgr des Cyroliers, paroisse de la Blachère. (Antoine de la Vie, notaire.)

Rien ne prouve que ce soit l'auteur des Dussargues qui achetèrent un peu avant la Révolution les seigneuries de Planzolles et de Vernon, ce qui leur donna un prétexte pour se dire nobles.

Le sr de Planzolles fut un des terroristes de Joyeuse pendant la Révolution, tandis que son frère le sr de Vernon fut un ardent royaliste, qui prit part aux assemblées du camp de Jalès.

Les Dussargues avaient demeuré longtemps au Colombier, paroisse de Lablachère. Ce domaine fut acquis par Me Colomb, des Vans, qui le donna à sa fille lors de son mariage avec M. Destremx auquel il appartient.

III

L'Eglise sous le vocable de St-Julien fut en 1514 unie par le Pape Léon X au chapitre de la Cathédrale de Viviers. Elle est ancienne, quoiqu'il soit difficile de déterminer son âge, le style étant peu caractérisé. Du reste il n'en existe aujourd'hui que la nef réparée en 1824. Le clocher bas et carré, a été élevé et surmonté d'une pyramide en 1867, alors que M. Destremx venu d'Alais habiter le Colombier, propriété de sa femme, protestants l'un et l'autre, nommé en sa qualité d'étranger, maire de la commune, briguait les suffrages des électeurs pour le Conseil général et ensuite la Députation.

Les documents connus ne permettent pas de remonter bien loin dans la suite des prieurs et curés ; encore existe-t-il bien quelques lacunes.

1291. Samedi après la fête de la Pentecôte, devant nous, notaire épiscopal, transaction entre Hugues de la Tour, évêque de Viviers et Pierre de Montlaur, sgr et prieur de Langogne, portant que l'administration de la justice appartiendra audit prieur sur diverses paroisses, entre autres, la Blachère, Payzac, etc.

1357. Convention entre les consuls de Joyeuse et de Lablachère portant que le tiers des dépenses pour les réparations des remparts de Joyeuse, sera à la charge des habitants de Lablachère. (Rubrica, côté 89, du 5 janvier 1357.)

1380, 16 octobre. Délibération des consuls de Joyeuse forçant les habitants de Lablachère à prendre à leur charge le tiers des réparations aux remparts de Joyeuse, suivant la coutume ancienne. (Rubrica.)

1388, 12 janvier. Acte par lequel les consuls de Joyeuse et les habitants de Lablachère font un compromis pour nommer des arbitres et amiables compositeurs pour la réparation des murailles de la ville de Joyeuse, pour celles du pont et pour la garde des portes. Mais la délibération porte qu'on ne put s'entendre. (Rubrica.)

On comprend que les habitants de Lablachère fissent les récalcitrants pour les murailles, mais non pour le pont qui était d'utilité publique.

1412, 5 avril. Enfin un compromis en cinq peaux de parchemins, règle définitivement cette question, par lequel les habitants de Lablachère furent contraints à s'exécuter, pour les murailles, pont et garde des portes.

1477, 20 avril. M. Jean Salvandy, vicaire de Lablachère, est témoin d'un acte à Viviers, reçu Roberti, notaire.

1507, 16 novembre, Mre Bonneton, prieur de St-Julien de Lablachère, fut témoin de l'hommage rendu à Largentière par Claude d'Adilon de Sampzon à Claude de Tournon, évêque de Viviers. (Lud. Rostaing, notaire).

1513, 10 décembre. Lods pour noble et remarquable homme sgr Pierre de Tournon, prieur de Lablachère et Pierre Four. (De Cabanis, notaire.)

Il était probablement fils de Jean de Tournon, sgr de Châteauneuf et de Jeanne de Lauberge et par conséquent neveu de Claude de Tournon, évêque de Viviers.

1517, 20 juin. Arrentement du prieuré de St-Julien de Lablachère par le chapitre de Viviers à Mre Nicolas de Borne, bachelier, chanoine de Viviers. (N...., notaire.)

1526, 23 juillet. Testament de noble Bertrand de Borne, sgr de la Saulmès, élisant sa sépulture en l'église de St-Julien de Lablachère dans la chapelle qu'y a fait construire feu noble Jean de la Saulmée et dans la tombe de ses prédécesseurs. Et fonde dans cette église un obit de quinze messes à perpétuité. (N.., notaire.)

1552..... Le chapitre de Viviers comme prieur de Lablachère est en procès avec le prieur de Chandolas dépendant de la commanderie de Jalès, à propos de la délimitation des lieux devant la dîme.

1629, 11 août. Mre Gabriel Maucuer, curé de Lablachère, procureur de Dom Mathieu Gache, religieux de Cluny, prieur et sgr de Ruoms, aferme la table mansielle du cloître de Ruoms pour la nourriture du curé, du sacristain et d'un clerc. (Salel, notaire.)

1630. 27 mai. Le même signe au contrat de mariage de noble Jean de Laurencin. (Roussel, notaire.)

1638, 8 mai. Arrentement par le même des revenus de sa cure, au prix de 300 livres par an, à Antoine Boissin et Esprit Maucué son frère, du lieu de Catalet ? de ladite paroisse. (Bellet, notaire.)

1645, 24 juin. Mre Hilaire Gascon, curé de Lablachère est présent à un mariage. (Roussel, notaire.)

1660, 15 juin, il fait une délibération (id.)

16 décembre de la même année, il signe le testament de Pierre Gascon. (Bellet, notaire.)

1663, 28 janvier, il signe au mariage de Louis Vernet avec Jeanne....., héritière et mère du curé de Tine. (Motte, notaire.)

1666, 14 août. Ratification de vente pour ledit Mre Hilaire Gascon, prêtre, *prieur* (sic) de Lablachère. (Bellet, notaire.)

Il mourut dans le courant de cette année. Devait être un des nombreux enfants de Guillaume de Gascon et de Gabrielle Bonhomme, mariés en 1590.

1666, 7 août. Noble Charles de Rostaing, clerc tonsuré, bachelier en théologie, de Valence, ayant la présence personnelle de Mre Claude Aygon, vicaire de Lablachère, lui a dit qu'il avait été pourvu de la cure et bénéficié de Lablachère, à présent vacant par le décès de M. Hilaire Gascon, par Mgr l'archevêque de Vienne. Lequel Aygon l'a mis en réelle possession de ladite cure. (Jean Bellet, notaire.)

Ce Charles pourrait bien être le grand vicaire de l'évêque de Béziers, qui mourut en odeur de sainteté, fils de Louis de Rostaing, sgr de Champ Ferrier et de Marguerite de Fayn.

1675, 18 décembre. Visite de l'église par M. Monge. « Elle est « ancienne, dédiée à St-Julien, martyr. Elle a vingt pas de long « et cinq de large. Cinq chapelles et une tribune en pierre. Il y a « deux des chapelles dont on ne se sert pas à cause des immodes- « ties qu'on y commettait et que l'église est assez grande. Il y a « deux chapelles dans la paroisse, l'une dans la maison de la Dlle

« de Modène, qui a été interdite par Mgr à cause qu'elle était en « mauvais état. L'autre dans le château de la Saumès, où l'on dit « la messe les dimanches et fêtes par permission de Mgr. Dans « l'église, la chapelle de St-Jean-Baptiste a pour patron le sgr de « la Saumès et le sgr de Modène. L'université de l'église cathé- « drale de Viviers, prend les deux tiers de la dîme. La cure est « possédée par Mre Jean Rodilly, auquel on donne ordinairement « le titre de prieur. Il a un tiers de la dîme, un petit jardin, une « vigne, un champ et un pré proche l'église. La maison claustrale « est jointe à l'église et assez commode. »

Il n'est pas question de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours qui n'était pas encore fondée.

1682..... Jean Rodilly, curé-prieur, signe plusieurs actes dans la maison claustrale. (1)

1686, 10 juin, le même et Jacques Oriol, son vicaire, signent à un mariage. (Bellet, notaire.)

1687, 30 mai. Arrentement du prieuré de Lablachère par M. Etienne Faure, chanoine, syndic du chapitre de Viviers, à Jean Bellet, notaire de Joyeuse, Claude Chanac, de Lablachère et Antoine Brun, de Joyeuse, tout ce que le chapitre a accoutumé de prendre à Lablachère, pour quatre ans, au prix de 750 livres, à leurs risques et périls soit de peste, guerre, famine, orages, inondations et autres quelconque. (Cluzet, notaire de Viviers.)

1691, 27 octobre. Mise en possession de la cure de Lablachère pour M. Joseph Cornillon, curé de Rocles, nommé par Mgr. (Rodier-Laval, notaire.)

Il ne resta pas longtemps à Rocles, y ayant été nommé le 24 octobre de la même année.

1694, 2 juin. Charles de Reymond de Modène fit une déclaration à M. Jean Rodilly, curé de Lablachère, comme quoi il n'avait jamais officié dans la chapelle qui est dans la tour de son château de Modène. (Claude Gévaudan, notaire.)

1701, 4 janvier. Me Claude Blachère, de la Veyssière, vicaire, puis curé-commis pendant quelques mois, signe comme témoin le testament de Julien Gineste, sr de Lisle, fondateur de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours.

(1) Ce titre de prieur n'était qu'honorifique, le chapitre étant prieur pour les deux tiers et le curé pour un tiers.

« de Modène, qui a été interdite par Mgr à cause qu'elle était en « mauvais état. L'autre dans le château de la Saumès, où l'on dit « la messe les dimanches et fêtes par permission de Mgr. Dans « l'église, la chapelle de St-Jean-Baptiste a pour patron le sgr de « la Saumès et le sgr de Modène. L'université de l'église cathé- « drale de Viviers, prend les deux tiers de la dîme. La cure est « possédée par Mre Jean Rodilly, auquel on donne ordinairement « le titre de prieur. Il a un tiers de la dîme, un petit jardin, une « vigne, un champ et un pré proche l'église. La maison claustrale « est jointe à l'église et assez commode. »

Il n'est pas question de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours qui n'était pas encore fondée.

1682..... Jean Rodilly, curé-prieur, signe plusieurs actes dans la maison claustrale. (1)

1686, 10 juin, le même et Jacques Oriol, son vicaire, signent à un mariage. (Bellet, notaire.)

1687, 30 mai. Arrentement du prieuré de Lablachère par M. Etienne Faure, chanoine, syndic du chapitre de Viviers, à Jean Bellet, notaire de Joyeuse, Claude Chanac, de Lablachère et Antoine Brun, de Joyeuse, tout ce que le chapitre a accoutumé de prendre à Lablachère, pour quatre ans, au prix de 750 livres, à leurs risques et périls soit de peste, guerre, famine, orages, inondations et autres quelconque. (Cluzet, notaire de Viviers.)

1691, 27 octobre. Mise en possession de la cure de Lablachère pour M. Joseph Cornillon, curé de Rocles, nommé par Mgr. (Rodier-Laval, notaire.)

Il ne resta pas longtemps à Rocles, y ayant été nommé le 24 octobre de la même année.

1694, 2 juin. Charles de Reymond de Modène fit une déclaration à M. Jean Rodilly, curé de Lablachère, comme quoi il n'avait jamais officié dans la chapelle qui est dans la tour de son château de Modène. (Claude Gévaudan, notaire.)

1701, 4 janvier. Me Claude Blachère, de la Veyssière, vicaire, puis curé-commis pendant quelques mois, signe comme témoin le testament de Julien Gineste, sr de Lisle, fondateur de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours.

(1) Ce titre de prieur n'était qu'honorifique, le chapitre étant prieur pour les deux tiers et le curé pour un tiers.

Dans un autre acte de la même année, ledit Rodilly est dit accablé de vieillesse et de caducité.

1712, 3 juin. Autre testament de Mre Jean Rodilly, ancien prieur, veut être inhumé humblement en l'église de Lablachère, au tombeau des prêtres. Donne aux pauvres trois cartes de blé seigle à distribuer en pain le jour de son enterrement, fait héritière ladite église et pour exécuteurs testamentaires M. Jean Roussel, prêtre, prieur de St-André-Lachamp et après lui le curé qui sera à Lablachère, veut qu'il paye ses dettes et qu'il fasse dire des messes à la chapelle de N.-D. de Bon-Secours. Lègue à Louise Deleuze, femme d'Antoine Pascal, de Drôme, tout le linge qui sera dans sa maison. Fait à Lablachère, maison du testateur, présents sr Julien Gineste, de Lisle, Pierre Jauzon et Gévaudan, notaires.

1713, 27 novembre. Extrait mortuaire du sr Julien Gineste. Signé Daurebonne, curé.

1714, 27 mai. Mre Jean Toulouse, curé de Lablachère.

1714, 6 juin. Visite de l'église de Lablachère et à la suite visite de la chapelle de Bon-Secours.

1731, 8 août. Nomination à la chapelle des onze mille Vierges en l'église de St-Laurent d'Aubenas, par suite du décès de Mre Jean Duchon, curé de Vogüé, de M. Jean Toulouse, curé de Lablachère. (Bérard, notaire.)

1733, 18 janvier. Mre Jean Toulouse, curé, assiste au mariage du marquis d'Yzarn avec Louise de Largier.

1734, 20 février. Il assiste avec son vicaire Alary à celui de Louis de St-Etienne avec Claudine Gévaudan, à Joyeuse.

1735, 5 décembre. Fondation de deux messes en l'église de Lablachère, par Joseph Dubte, bourgeois du lieu de Viala, de ladite paroisse, approuvée par l'évêque et Mre Jeune, curé de Lablachère. (Bellet, nataire.)

1753, 17 juin. Acte de baptême de Jean-Baptiste Dussargues par Mre L'Hermet, curé de Lablachère.

Dans l'état général des revenus de la terre de Joyeuse en 1770, Lablachère est porté pour 533 livres et en capital 21,320.

Lors de la vente des terres du duché de Joyeuse par S. A. Marie Louise de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan, la seigneurie de Lablachère fut vendue le 11 janvier 1788, y compris Charus, St-

André-la-Champ, le Viala, paroisse de St-Mélany, Rosières, le Bas-Balbiac, le tout en bloc pour la somme de 82,000 livres, à Jean-Louis de Chanaleilles, comte de la Saumès, devant Comte, notaire de Joyeuse.

1777. 1er août. Prise de possession de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours par Mre Pierre Richard, vicaire de Rosières, installé par Mre Honoré-Jacques Privat, vicaire de Lablachère. (Vézian, notaire.)

Mre François Froment, curé de Lablachère, décédé le 13 Juillet 1777 fut le dernier curé de Lablachère en même temps chapelain et administrateur de la chapelle de Bon-Secours, Mre Richard ayant été nommé chapelain en titre.

1777. Mre Joseph Ranc, succéda à Mre Froment comme curé de Lablachère et remplit ses fonctions jusqu'à ce qu'il dut quitter la paroisse en 1793.

En 1799 au retour de l'émigration, il revint prendre possession de sa cure.

1788. Protestation de tous les habitants de Lablachère contre les lettres patentes du Roi, accordées à M. de Chanaleilles de la Saumès, changeant le nom de la paroisse de Lablachère en celui de paroisse de St-Julien de la Saumès, donnant tous les motifs pour que l'ancien nom fut conservé, ce qui fut sans doute accordé.

1801. Mre Souchère, prêtre, administra la paroisse un certain temps.

En 1813 Mre Deleuze était encore curé, Mre Reinier lui succéda et demeura jusqu'en 1823.

M. Terras vint après lui, fut curé pendant 22 ans puis entra chez les Trapistes.

M. Sarméjane dit Vivet fut nommé curé en 1845. Il fut remplacé en 1859 par M. Beaudiment qui mourut en 1878, né en 1812.

M. Bondurant lui succéda, né en 1833.

Et en 1894 M. Lunel, curé de Faugères, fut nommé curé de Lablachère.

IV

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS

A un quart de lieues de l'église de Lablachère, au midi, sur la route d'Alais, il s'est formé un village depuis la fondation du pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours, dont il convient de faire un abrégé historique.

Ce lieu autrefois nommé *La Raze*, c'est-à-dire le point culminant de la contrée, était désert, couvert de bois de chênes, poussant entre les anfractuosités des rochers calcaires.

Julien Gineste, sieur de Lisle, né à Montredon, paroisse de Lablachère, le 26 février 1641, gendarme de la garde du Roi, demeurait à Paris où il avait épousé noble demoiselle Marie-Anne de Paulet.

S'étant retiré du service il vint habiter dans sa maison paternelle, où il s'occupa de médecine.

Ces deux époux, à ce qu'il paraît, fort pieux, avaient apporté une statue de la Ste-Vierge pour la placer et l'honorer dans leur demeure.

Un jour le s[r] de Lisle allant voir un malade au quartier de La Raze, son cheval s'abattit et il fut pris dans les étriers, sans qu'il lui fût possible de se dégager ni son cheval de se relever. Voyant tous ses efforts infructueux et la situation devenant critique, il fit le vœu d'élever dans cet endroit une chapelle et d'y placer sa statue et à l'instant le cheval se releva et put continuer sa route.

Une fois tiré du danger, le s[r] de Lisle ne pensait plus à son vœu, lorsque l'année d'après repassant au même endroit, son cheval s'abattit de nouveau dans une crévasse du rocher et il se trouva dans le même danger. Se rappelant alors son vœu, il le renouvella avec promesse de ne pas différer de l'accomplir et aussitôt il fut dégagé.

Fidèle cette fois à sa promesse, il fit construire à l'endroit même une petite chapelle étroite et oblongue, éclairée par une lucarne, le tout ayant une superficie de quatre toises (seize mètres carrés). Il y transporta sa statue et mit la chapelle sous le vocable de N.-D. de Bon-Secours.

L'acte de fondation fut passé deux ans après le premier vœu, le s[r] de Lisle ayant alors 41 ans, devant M[e] Rodilly, notaire, le 10 mai 1680. La permission de l'évêque est en date du 5 mai précédent, contresignée par Vincent son secrétaire. Les fondateurs se réservent la nomination du chapelain, qui fut M. Jean Rodilly, curé de Lablachère.

Le 17 février 1712 le s[r] de Lisle étant veuf, lui donna pour successeur M. Daurebonne, curé de Lablachère.

La première pierre de la construction fut posée et bénie le jour des Rameaux, 22 mars 1682 par ledit Rodilly, curé, et la chapelle achevée fut bénite par le même, délégué par Mg[r] le 8 septembre de la même année.

Les curés de Lablachère administrèrent la chapelle de l'année 1682 à 1777, n'y disant que trois messes par an.

Après la mort du s[r] de Lisle, le comte de Chanaleilles de la Saumès, obtint du fils de Lisle, le patronage et la clef de la chapelle.

Celui-ci ou un de ses descendants, voyant qu'après plus de cent ans depuis la fondation, le concours des fidèles allait toujours en augmentant et que les miracles étaient plus fréquents, pria l'évêque d'accorder un prêtre pour desservir exclusivement la chapelle. Mg[r] envoya M[re] Jean-Pierre Richard pour chapelain en titre, qui prit possession le 1[er] août 1777.

M[re] Richard avait été heureusement choisi ; il appartenait à une famille de Rosières, près Joyeuse, qui possédait le terrain sur lequel avait été bâtie la chapelle, ainsi que tous les alentours.

Il se mit aussitôt à défricher les terres et en céda quelques lopins où l'on bâtit des maisons.

Ensuite il s'occupa de construire une église et un presbytère et pendant les travaux il reçut l'hospitalité au château de la Saumès.

Ces travaux commencèrent en 1783.

Cette nouvelle chapelle ou église quoique très petite, était à trois nefs et très mal bâtie, car soixante ans plus tard, elle menaçait déjà ruine.

M. Richard eut beaucoup à souffrir pendant la Révolution, obligé de se cacher, ayant été dénoncé par un de ses parents,

furieux de voir qu'il consacrait toute sa fortune à l'œuvre de Bon-Secours.

Arrêté, conduit à Joyeuse, il fut rendu à la liberté par l'intervention de toute la population de la ville.

En 1829 quoique âgé, il entreprit la construction d'une nouvelle église, sur un plan grandiose et digne d'un pèlerinage devenu célèbre, mais sa mort arrivée en janvier 1830, laissa l'œuvre à peine commencée.

M. l'abbé Jean-Antoine Boisson, qui lui avait été donné comme coadjuteur, devint en 1830 le deuxième chapelain de Bon-Secours. Il continua son œuvre qu'il ne put voir achevée, étant mort le 24 août 1835, âgé de 66 ans.

Aussitôt après sa mort, M. l'abbé Deschanels, de la paroisse de Payzac devint le troisième et dernier chapelain, le pèlerinage ayant été par décision de Mgr Guibert, évêque de Viviers, confié aux Pères Oblats, qui achevèrent l'église, firent un beau clocher et de nombreux embellissements.

M. Deschanels fit bâtir une maison, proche de l'église où il mourut en..... et fut inhumé à Payzac.

Sous l'administration de ces divers curés et chapelains le village s'agrandit, on y établit une institution de frères et de sœurs, mais pas sans de grandes difficultés, qu'il serait trop long de rapporter ici. (1)

Voici extrait de la visite de l'église de Lablachère pour ce qui concerne Notre-Dame.

1714, Dimanche 6 juin, visite de l'église par M. Jean Chabert, curé de Largentière :

« Après avoir visité l'église il va visiter la chapelle de N.-D. de « Bon-Secours, à un demi quart de lieue de l'église, dans un lieu « solitaire, au levant de la paroisse est une chapelle rurale sous « le titre de N.-D. de Bon-Secours, édifiée depuis environ trente « deux ans par le feu sr Julien Gineste Delille, par lui fondée de « trente six sols de pension annuelle pour le service de deux « messes par an. Ladite chapelle est bien voûtée, blanchie, pavée « d'un glacis, fort propre. L'autel est du côté de l'orient dans un

(1) Voir notre histoire de Bon-Secours.

« arceau voûté pareillement peint et blanchi. Il est pourvu des « ornements nécessaires au service divin. On prétend qu'il y a « quelque nouvelle fondation. Le s[r] curé de Lablachère a été « pourvu par MM. les vicaires généraux de ladite chapelle en « même temps que de la cure. On y va de toutes parts en dévo- « tion, on y offre des cierges et on y fait dire une quantité de « messes. Tel est l'état de l'église et de la chapelle. (Chabert.) »

Il s'était écoulé deux siècles, le 10 mai 1880 depuis le jour de l'acte de fondation de la chapelle, le pèlerinage de plus en plus fréquenté.

Mg[r] Bonnet, le zélé évêque de Viviers, jugea que le moment était arrivé de consacrer le culte de la Ste-Vierge à N.-D. de Bon-Secours, d'une manière éclatante et pour ainsi dire officielle dans tout son diocèse.

Par son mandement il invitait tous les fidèles à prendre part à une souscription pour faire don à N.-D. d'une brillante couronne qui serait placée solennellement sur la tête de la statue, en présence de Son Eminence Mg[r] le cardinal Guibert, archevêque de Paris, ancien évêque de Viviers, assisté de nombreux prélats et au milieu des populations convoquées de tout le Diocèse. Cette fête fut fixée au 21 et 22 août 1880.

Les temps n'etaient pas cependant favorables, les esprits étaient agités et troublés par les iniques décrets, pourchassant les Congrégations religieuses.

Mg[r] Bonnet jugea dans sa sagesse qu'il n'y avait pas lieu de reculer, que plus la foi courait de dangers, plus il fallait que chacun pût librement et publiquement la confesser.

Mg[r] avait raison, la fête fut magnifique malgré les entraves et les vexations de certains maires, entre autres ceux de Lablachère et de Joyeuse. Trente mille âmes acclamèrent la gloire de la mère du Sauveur.

Peu de mois après le 4 novembre 1880 le Préfet de l'Ardèche dont le nom mérite de passer à la postérité : Edmond Robert, arrivait à N.-D. accompagné de plusieurs brigades de gendarmeries faire le siège de la maison des Oblats et les en chasser.

Dès l'aube le tocsin sonnait, les populations des alentours arrivèrent. Un certain nombre de notables s'enfermèrent avec les

Pères, la foule se massant aux abords du Monastère. Elle accueille les gendarmes par les cris de : vivent les Pères, vivent les gendarmes, auxquels on témoigne de la sympathie, car il suffit de voir leur attitude pour comprendre qu'ils obéissent à regret aux ordres qu'ils ont reçus.

Le commissaire de police somme les Pères d'ouvrir et sur le refus formel qui lui est fait, il donne l'ordre aux nommés Lucien Jouve, serrurier de Largentière, François Lèbre et Théodore Vesseau, menuisiers de Joyeuse, de crocheter la serrure ou d'enfoncer la porte à coups de hache. La femme Lèbre accourt et forçant la ligne des gendarmes saisit son mari et l'entraîne aux applaudissements frénétiques de la foule. Vesseau seul poursuit sa triste besogne, accablé par les malédictions.

Le Préfet pendant ce temps reste enfermé dans sa voiture et voit défiler devant lui les Pères portés en triomphe, aux cris de vivent les Pères, vive la Religion, à bas les bourreaux, les tyrans, les infâmes décrets, vivent les Oblats, ils reviendront.

En effet après quelques mois, les Pères, reconnus un peu trop tard faire le service d'une chapelle autorisée, reprirent peu à peu leur propriété et leurs fonctions.

Ces violences inutiles et odieuses n'ont servi qu'à raviver la foi et à attirer à N.-D. un nombre toujours croissant de pèlerins.

PRIVAS. — IMPRIMERIE CENTRALE

